

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ORCHESTRE DE CANNES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Direction Benjamin LEVY

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UNE CONTREBASSE SOLO - CHEF DE PUPITRE
DEVANT JOUER LA CONTREBASSE À 5 CORDES, PREMIÈRE CATÉGORIE**

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 à 09h00

Prise de fonction dès que possible - Salaire brut mensuel : 3 328,72 euros - [105 heures mensuelles]

Adresse du concours : Salle Les Arlucs - 24 & 26 avenue des Arlucs - 06150 - Cannes-la-Bocca

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le concours peut être annulé jusqu'à 48 heures à l'avance. Dans ce cas, les candidats sont prévenus par téléphone.

Les candidats sont tenus d'être présents 30 minutes avant le début du concours pour un tirage au sort.

Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre de Cannes est placé sous la présidence du Directeur Musical. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante, avec un droit de veto pour le Directeur général.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

À chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

Le concours peut comporter un entretien avec le jury.

Le jury a la faculté soit de renoncer à pourvoir le poste offert, soit de le combler en fonction des aptitudes particulières de chaque candidat. Il a, en outre, la possibilité d'établir une liste d'aptitude. Les candidats ainsi retenus pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où une vacance se déclarerait dans un délai de 16 mois à dater du jour du concours (désistement du candidat reçu avant sa prise de fonction, désistement du candidat reçu pendant la période d'essai, non confirmation du candidat reçu à l'issue de la période d'essai, ...), ou pour effectuer des remplacements (pour être valable cette liste d'aptitude devra être inscrite sur le procès verbal du concours).

Toutes les pièces doivent se jouer avec l'accord orchestre (Mi-La-Ré-Sol).

Vendredi 6 novembre 2020 à 9h00

1^{ère} épreuve (derrière paravent – avec accompagnement piano la 442 Hz)

Concerto

- Ditters von Dittersdorf : *Concerto n°2 en Ré majeur – 1^{er} mouvement avec cadence Gruber*

Trait d'orchestre

- Mendelssohn : *Symphonie n°4 - mouvements 1 et 2 (extraits)*

2^e épreuve (derrière paravent – avec accompagnement piano la 442 Hz)

Solos d'orchestre dans l'ordre

- Ginastera : *Variations Concertantes- Variation 11*
- Haydn : *Symphonie n°7 - Trio*

➤ Stravinsky : *Pulcinella* – 7^{ème} mouvement *Vivo*

Concerto

➤ Bottesini : *Concerto n°2 en si mineur - 1^{er} mouvement avec cadence*

3^e épreuve (paravent à la discrétion du jury)

Traits d'orchestre

- Beethoven : *Symphonie n°1 – mouvements 1, 2 et 4 (extraits)*
- Beethoven : *Symphonie n°2 – 1^{er} mouvement (extraits)*
- Beethoven : *Symphonie n°3 – 3^e mouvement (extraits)*
- Mozart : *Symphonie n°35 – 4^e mouvement (extraits)*
- Mozart : *Requiem - Dies Irae - Recordare - Domine Jesu (extraits)*
- Ravel : *Ma Mère L'Oye - Danse du Rouet (extrait)*

Finale avec les cordes et les solistes de l'Orchestre de Cannes

- Rossini: *Sonate n°1 - 1^{er} mouvement jusqu'à la mesure 85*
- Tchaïkovski : *Sérénade - 1^{er} mouvement jusqu'à H (extrait)*
- Tchaïkovski : *Sérénade - La Valse (extrait)*

Déchiffrage

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.

Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Peuvent concourir les candidats de toutes nationalités.

Les candidats doivent renvoyer la fiche de renseignements dûment remplie, une photo d'identité récente, un curriculum vitae et les pièces complémentaires (si nécessaire).

Les candidats étrangers devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail au jour de leur inscription.

Tout dossier incomplet est rejeté.

Les frais de séjour, d'hébergement et de transport pour participer au concours sont à la charge du candidat.

Le programme est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

www.orchestre-cannes.com / ongles Recrutement

Les extraits fournis par l'Orchestre de Cannes sont des copies de travail réservées à ce concours ; ils devront être détruits à l'issue de ce dernier.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le candidat reçu devra envers l'administration de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur :

1. Fournir une pièce justificative de nationalité ;
2. Se soumettre à la visite d'aptitude de la Médecine du Travail.

L'artiste musicien reçu au concours, sera engagé sous Contrat à Durée Indéterminée avec une période d'essai de 3 mois (trois mois) renouvelable 1 fois.

Les heures de travail de l'artiste musicien pourront être assurées sur scène, en fosse, en coulisse, pour des concerts, des spectacles lyriques, chorégraphiques, des séances d'animations scolaires et toutes répétitions.

Dès sa prise de fonction, l'artiste musicien sera soumis à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles [CCNEAC], ainsi qu'au règlement intérieur et aux différents protocoles d'accord en vigueur au sein de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur.

Règlement du concours de recrutement d'une contrebasse solo – chef de pupitre devant jouer la contrebasse à 5 cordes, 1^{ère} cat.

L'artiste musicien exercera la fonction de contrebasse solo, chef de pupitre ; et en application de la grille des emplois de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, l'artiste musicien sera engagé en qualité d'artiste-interprète, groupe C – artiste musicien chef de pupitre (musicien jouant une partie soliste d'une partition d'orchestre et assurant et veillant au bon fonctionnement du pupitre – Titre XI-2.2 de la CCNEAC).

Conformément aux accords en vigueur au sein de l'Orchestre Régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur l'artiste-musicien engagé percevra en sus de sa rémunération mensuelle brute, **une indemnité mensuelle fixe pour la contrebasse 5 cordes de 190 euros bruts.**

Cette indemnité fera l'objet d'une ligne distincte sur la fiche de paie et sera versée tous les mois, sans tenir compte du nombre de services au cours desquels l'artiste-musicien pourra être amené à jouer d'un instrument spécial (contrebasse 5 cordes).

DATE LIMITE DE DÉPOT DES CANDIDATURES
--

Lundi 26 octobre 2020, le cachet de la poste, ou la date et l'heure du message e-mail faisant foi.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Orchestre de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur
Service Concours
Salle Les Arlucs - 24-26 avenue des Arlucs
CS 60006
06 150 Cannes-la-Bocca

Contact : Mme Elena Gallo, secrétariat concours – elena.gallo@orchestre-cannes.com

Téléphone : 04 93 48 61 10 - Du lundi au vendredi 9h00-13h00

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*